

## Pour les participants au Forum BEI, le partenariat euro-méditerranéen doit entrer dans une ère nouvelle

*Le message lancé au cours du Forum BEI 2001 était clair : le partenariat euro-méditerranéen doit être renforcé.*

Les succès et les échecs du processus de Barcelone ont été au centre des débats du Forum BEI 2001 qui s'est déroulé à Sorrente à la fin du mois d'octobre. En 1995, l'Union européenne et douze pays tiers du bassin méditerranéen ont signé le Traité de Barcelone, dont l'objectif était de créer une zone de libre-échange d'ici à 2010.

Le Forum a montré que le partenariat euro-méditerranéen n'a pas tenu toutes ses promesses.

Les représentants des pays méditerranéens membres du partenariat ont qualifié de lente et de complexe la mise en oeuvre du programme MEDA d'aide communautaire non remboursable et ont fait observer qu'à l'heure actuelle l'Union européenne semble se préoccuper de son élargissement vers l'est.

Les orateurs de l'UE ont, en revanche, souligné que l'intégration de l'UE devrait avoir une incidence positive sur le partenariat euro-méditerranéen, lequel ne se trouvera pas ralenti par l'élargissement de l'Union vers l'est. Les représentants de l'UE ont reconnu que la mise en oeuvre du programme MEDA, dont l'enveloppe s'élève à 5,3 milliards d'EUR, a été limitée jusqu'à présent et qu'il convenait d'en simplifier et d'en accélérer les procédures.

Il a été également souligné que les pays méditerranéens devaient œuvrer avec plus de vigueur à la modernisation de leur économie et à l'introduction des réformes structurelles requises pour engendrer la croissance et attirer les investissements étrangers.

L'Espagne s'est déclarée prête à utiliser son mandat à la présidence de l'UE en 2002 pour relancer le processus de Barcelone. (voir page 2).



*Le président de la BEI, M. Philippe Maystadt, a fait observer que la tenue du Forum BEI coïncidait avec une période de forte tension internationale. « Le fait que le Forum se déroule malgré cette tension est un signal : l'UE et la BEI ne laisseront pas le terrorisme et la violence ralentir un processus de partenariat aussi prometteur ».*

*La BEI, dont le volume des prêts en faveur des pays tiers de la Méditerranée atteint chaque année quelque 1 milliard d'EUR, est un acteur de premier plan du processus de Barcelone.*

## L'avenir de la politique de prêt de la BEI dans les pays candidats

Le volume des prêts de la BEI dans les pays candidats d'Europe centrale et orientale devrait augmenter dans tous les secteurs pouvant bénéficier de financements de la BEI. L'essentiel des prêts de la BEI viendra appuyer des investissements du secteur public, mais le financement d'investissements réalisés par le secteur privé devrait s'intensifier. Lorsque les pays candidats deviendront membres de l'UE, la BEI restera, de loin, la principale institution internationale de financement à long terme intervenant dans la région et son rôle n'en sera que plus important et exigeant (voir page 12).

## Sommaire:

Forum BEI 2001 Pleins feux sur la Méditerranée	2
La BEI renforce ses capacités d'identification stratégique et de support aux opérations	9
Nominations au cadre de direction de la BEI	11
La politique de prêt de la BEI dans les pays candidats d'Europe centrale et orientale pour les années à venir	12
Les activités de capital-risque du FEI dans les pays candidats	18
Remise du Prix BEI 2001	20



# Forum BEI 2001

## Pleins feux sur la Méditerranée

*Durant le Forum BEI 2001 (25 et 26 octobre), quelque 400 spécialistes venus des milieux gouvernementaux et politiques, ainsi que de l'administration, de l'industrie et du secteur bancaire ont passé en revue les avancées du processus de Barcelone et se sont penchés sur les facteurs de succès ou d'échec du développement économique du bassin méditerranéen.*



M. Philippe Maystadt, président de la BEI, a souligné que, ces dernières années, le développement économique a été très inégal d'un État à l'autre dans la région méditerranéenne.

« Certains pays ont fait de gros progrès tandis que d'autres restent fragiles.

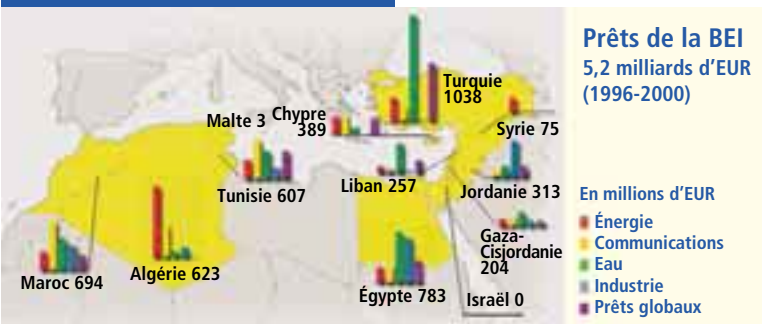
faut que les pays méditerranéens assument leur part des efforts nécessaires pour garantir la stabilité macro-économique et instaurer la transparence fiscale et juridique. Ces efforts imprimeront un nouvel élan au processus de Barcelone.

Le développement durable dans la région ne peut être atteint qu'au travers d'un partenariat toujours plus étroit entre l'ensemble des pays et des acteurs économiques. Il est indispensable de renforcer la coopération « Sud-Sud » dans la région. »

M. Maystadt a également fait observer que la BEI joue un rôle déterminant dans le processus de Barcelone : le volume annuel

des prêts qu'elle accorde dans les pays situés au sud et à l'est de la Méditerranée atteint 1 milliard d'EUR.

« De son côté, la BEI est prête à intensifier son activité de crédit pour compléter les sources de financement locales et internationales. »



Les pays méditerranéens qui souhaitent bénéficier des nouvelles opportunités offertes par une zone de libre-échange avec l'UE, dont la mise en place est prévue pour 2010, devront redoubler d'efforts pour moderniser leurs économies et mettre en place les réformes structurelles nécessaires pour générer de la croissance et attirer les investissements étrangers.

L'Union européenne est prête à soutenir ce processus, mais il

### Le processus de Barcelone en quelques mots

En 1995, l'Union européenne et douze pays tiers du bassin méditerranéen ont signé le Traité de Barcelone.

Le partenariat euro-méditerranéen né de ce traité a pour objectif d'instaurer une stabilité et une croissance économique durables dans le bassin méditerranéen à travers le dialogue politique, les échanges culturels et la coopération économique et sociale.

L'objectif économique le plus ambitieux du processus de Barcelone est la création, d'ici 2010, d'une zone de libre-échange où les biens et les services circuleront librement entre l'UE et les pays méditerranéens.

Cela suppose que deux conditions préalables soient remplies : le développement des infrastructures et la mise en oeuvre de réformes structurelles.



### **M. Didier Reynders, ministre des finances (Belgique)**

publique fédérale de Yougoslavie ne participent pas directement au processus de Barcelone.

L'un des principaux défis à relever est le développement des échanges commerciaux entre les pays partenaires situés au sud de la Méditerranée. Aujourd'hui, ces échanges sont trop faiblement intégrés à l'échelle de la région puisqu'ils représentent moins de 10 % du commerce extérieur global de ces pays.

Par ailleurs, les investissements européens ne sont pas suffisants dans la région et il est nécessaire de créer un environnement capable de les attirer.

Il faut également reconnaître que la mise en œuvre du programme MEDA, qui consiste en une aide non remboursable de 5,3 milliards d'EUR, a été limitée jusqu'à présent. Moins de 30 % des ressources disponibles

pour la période 1996-2000 ont été décaissées. Il nous faudra simplifier et accélérer les procédures pour la mise en œuvre de la deuxième phase, qui couvre la période 2001-2006. En outre, il faudra insister auprès des pays partenaires pour que des projets soient mis en œuvre et que, pour ce faire, les processus de prise de décision soient décentralisés par exemple.

En ma qualité de représentant de la présidence belge de l'UE, je tiens également à souligner que la mise en place d'une monnaie unique est un signal politique d'intégration très fort. L'intégration de l'UE devrait avoir une incidence positive sur ce partenariat euro-méditerranéen qui a besoin d'être renforcé et ne sera pas ralenti par l'élargissement de l'UE vers l'est. » ■

« Bien que la question ne relève pas directement du processus de Barcelone, il est essentiel de souligner qu'une solution durable au Moyen-Orient renforcerait également la stabilité économique et politique de part et d'autre de la Méditerranée.

De même, la participation de la BEI et de l'UE au processus de stabilisation et de développement dans les Balkans ne peut être que bénéfique pour le partenariat euro-méditerranéen. La stabilité dans les Balkans a également un impact sur ce partenariat, même si des États tels que la Croatie, la Bosnie, le Kosovo et la Ré-



### **M. Kemal Dervis, ministre des affaires économiques (Turquie)**

Pour mener ces réformes indispensables, il faut prendre en compte les facteurs économiques et politiques mais aussi la dimension sociale, au travers du secteur de l'éducation notamment. C'est la seule manière pour établir une plate-forme sociale qui permettra d'accomplir de nouveaux progrès.

Les institutions nécessaires doivent être mises en place dans le cadre de réformes structurelles. La transparence est indispensable pour lutter contre la corruption.

En Turquie, nous avons fait de gros progrès dans ce sens, ce qui nous a permis d'instaurer un certain degré de confiance parmi la population. » ■

« Les organisations régionales et internationales ont un rôle important à jouer dans la mise en œuvre des réformes structurelles dans le bassin méditerranéen. »

« Les capitaux n'affluent pas gratuitement. Permettez-moi de vous décrire les efforts que nous avons déployés pour attirer l'épargne étrangère, sachant que nous sommes fermement convaincus qu'il ne faut pas faire de distinction entre les politiques destinées à attirer l'investissement direct étranger et celles en faveur des investissements nationaux.

Nous travaillons à mettre en place et à maintenir une gestion macroéconomique stable et transparente,

### **M. Ahmed El-Dersh, ministre de la planification et de la coopération internationale (Égypte)**

grâce à de nouvelles politiques sectorielles (électricité, télécommunications, ports) et à des réformes institutionnelles (douanes et administration fiscale, etc.).

Au cours des deux dernières années, nous avons également simplifié et renforcé la législation sur la propriété étrangère et supprimé, dans une large mesure, toute différenciation

juridique entre les entreprises égyptiennes et les entreprises étrangères. Nous avons libéralisé notre compte de capital et mis en place un cadre global pour l'arbitrage des litiges commerciaux nationaux et internationaux. Et nous avons permis aux investisseurs étrangers de détenir jusqu'à 100 % du capital d'entreprises égyptiennes. Ces réformes nous tiennent à cœur. » ■

**M. Reynders a souligné que la complexité de la situation internationale fait qu'il est d'autant plus important d'approfondir le dialogue euro-méditerranéen et de renforcer la coopération dans la région.**





## **M. Fethi Merdassi, ministre de la coopération internationale et de l'investissement étranger (Tunisie)**

« À ce jour, les objectifs du processus de Barcelone ne sont que partiellement atteints. La mise en œuvre du programme MEDA d'aide communautaire non remboursable est lente et complexe.

Qui plus est, ici dans le sud, nous avons l'impression que le partenariat

euro-méditerranéen ne constitue pas une priorité stratégique pour l'Union européenne, qui, à l'heure actuelle, semble se préoccuper davantage de son élargissement vers l'est. Il est important de souligner que, d'une manière générale, nous ne pensons pas que l'intérêt porté par l'UE à l'élargissement vers l'est soit contradictoire avec son intervention dans le bassin méditerranéen. La croissance d'une région est susceptible de créer des possibilités d'investissement dans une autre.

Il est aujourd'hui plus qu'urgent de relancer activement le processus de Barcelone et de redonner confiance au projet. La Tunisie souhaite attirer l'attention sur le fait que le processus d'intégration euro-méditerranéenne pourrait ne pas reposer uniquement sur les mécanismes du marché.

Après les événements tragiques du 11 septembre, le bassin méditerranéen a besoin d'un signal politique fort pour renforcer la confiance des investisseurs dans la région. » ■

## **Laurent Fabius, ministre de l'économie et des finances (France)**

M. Fabius a souligné que la situation internationale tendue donnait encore plus d'importance que d'habitude à ce Forum BEI.

« Cette rencontre montre clairement à quel point le partenariat entre l'UE et le bassin méditerranéen joue un rôle stabilisateur.

Si elle parvient à tirer parti de ses atouts, la région méditerranéenne peut réellement devenir une zone de prospérité.

Cette vision peut sembler plutôt optimiste à en juger par les différences de développement qui existent entre

l'Europe et la région qui s'étend du Maroc à la Turquie, où le PIB ne représente pas plus de 7 % de la moyenne européenne.

L'une des premières mesures à prendre consiste à réduire le niveau de chômage bien trop élevé, et à permettre ainsi aux jeunes et aux femmes en âge de travailler d'accéder au marché de l'emploi. Cela ne pourra se faire que si l'on investit dans un enseignement de qualité, dans la modernisation des pays et dans le développement des infrastructures dans l'ensemble des 27 pays regroupés au sein du partenariat euro-méditerranéen.

Les pays partenaires nourrissent de grands espoirs à l'égard de l'Europe. Ils en attendent un soutien financier tel que celui de la BEI, une assistance dans la mise en œuvre des réformes institutionnelles et en matière d'éducation, l'échange de savoir-faire et un meilleur accueil de leurs ressortissants qui émigrent dans nos pays.

Pour ce qui nous concerne, nous demandons la mise en place d'un environnement plus favorable aux investissements et une amélioration du cadre juridique. » ■

**« Je souhaite sincèrement que le Forum BEI marque le début d'une ère nouvelle pour le partenariat euro-méditerranéen. »**



**Projets financés par la BEI : Alexandria National Iron and Steel Company, Égypte, aide d'urgence à la reconstruction après les tremblements de terre, Marmara, Turquie, et PME, Tunisie.**

**Fathallah Oualalou: « Le processus de partenariat euro-méditerranéen n'a pas répondu aux attentes. »**



« Non seulement onze des douze pays du sud de la Méditerranée se trouvent en situation de déficit commercial chronique vis-à-vis de l'UE, mais les échanges commerciaux « Sud-Sud » ne représentent pas plus de 58 % du total des

### **M. Fathallah Oualalou, ministre de l'économie, des finances, de la privatisation et du tourisme (Maroc)**

échanges commerciaux de ces pays. En outre, 1 % seulement de l'ensemble des investissements étrangers de l'UE a été consacré l'an passé aux pays du sud de la Méditerranée.

Nous n'avons qu'une solution : renforcer le processus de Barcelone par tous les moyens nécessaires. La responsabilité en incombe tant à nous qu'aux institutions de l'UE.

Je propose que l'UE ouvre des négociations constructives avec les

pays très endettés afin de trouver des moyens de délivrer ces pays de la lourde charge qui pèse sur leurs budgets et de leur permettre de consacrer des ressources à des mesures indispensables à leur développement.

Les événements tragiques du 11 septembre nous obligent à voir sous un autre jour et à comprendre la signification et l'importance du partenariat euro-méditerranéen. » ■

### **M. Miquel Nadal Segalá, secrétaire d'État aux affaires étrangères (Espagne)**

« Les différences entre les pays situés de part et d'autre de la Méditerranée sont très profondes.

Dans les pays du nord de la Méditerranée, le revenu annuel par habitant est d'environ 20 000 USD, tandis que dans le sud, il ne dépasse pas 1 500 à 2 000 USD.

Ces dernières années, les pays du sud de la Méditerranée ont accusé un recul par rapport à ceux du nord. Aucune autre région au monde ne connaît de disparités

aussi grandes dans un espace géographique aussi réduit.

Nous devons renforcer l'intégration économique en ouvrant les marchés. Les produits des pays du sud de la Méditerranée, tels que les textiles, devraient pouvoir accéder librement aux marchés européens.

Dans le même temps, nous devons développer nos investissements dans le sud. Les marchés du sud de la Méditerranée sont devenus moins attrayants. Les pays de l'UE

ont investi 100 milliards d'EUR en Amérique latine, contre 6,7 milliards d'EUR seulement dans les pays du sud de la Méditerranée.

Outre le "volet économique" du processus de Barcelone, il existe un « volet social », qui repose sur un important défi structurel.

L'Espagne entend profiter du fait qu'elle présidera l'UE l'année prochaine pour relancer le processus de Barcelone, mais pour y parvenir, nous avons besoin du soutien de l'ensemble des 26 autres partenaires du processus. » ■



« Les flux commerciaux de l'est de l'Europe vers l'UE, de même que les flux d'investissements directs étrangers de l'UE vers l'est sont en augmentation constante.

Dans notre cas, c'est le contraire qui se produit ; la situation se détériore.

### **M. Giuliano Amato, ancien Premier ministre italien, professeur de droit à Florence et New-York**

Les échanges entre l'UE et les pays du partenariat méditerranéen sont extrêmement limités et ont même tendance à diminuer encore. Ces pays sont considérés comme présentant un risque pour les investissements à long terme.

Les pays partenaires doivent continuer à ajuster leurs économies en réduisant les tarifs, en multipliant les privatisations et en créant un envi-

ronnement plus favorable aux investissements.

Ce processus est fastidieux et ce qui a été fait jusqu'à présent n'est pas suffisant. De nouvelles dynamiques doivent être introduites dans le processus. Des emplois, dont le manque se fait cruellement sentir, ainsi que d'autres conditions indispensables à la croissance économique doivent être créés. » ■



Parc d'éoliennes, Tétouan, Maroc



**Miquel Nadal Segalá : « La Méditerranée aujourd'hui est plutôt la mer de la discorde que de l'intégration. »**

**Giuliano Amato : « Les pays situés au sud et à l'est de la Méditerranée sont entrés dans un cercle vicieux. »**

**Pedro Solbes Mira a répondu aux critiques des pays membres du partenariat euro-méditerranéen en promettant de renforcer l'efficacité de l'enveloppe d'aide non remboursable de 5,3 milliards d'EUR du programme MEDA.**



## **M. Pedro Solbes Mira, commissaire de l'UE chargé des affaires économiques et monétaires**

Un autre objectif important est d'établir des réseaux d'infrastructures transfrontaliers dans les domaines des télécommunications, de l'énergie et des transports, grâce en particulier au concours financier de la BEI.

Compte tenu de la situation économique mondiale actuelle, la réalisation de ces objectifs ambitieux nécessitera des efforts considérables que l'UE, de son côté, est prête à fournir. »

Le commissaire s'est également déclaré convaincu que le lancement de l'euro aura des retombées sur le reste du monde et plus particulièrement sur les partenaires commer-

ciaux de l'Europe.

« Les effets positifs de la croissance enregistrée dans l'UE grâce à la diminution des coûts, à une meilleure discipline politique et à un environnement commercial plus stable se répercuteront sur nos partenaires commerciaux.

Plus les liens entre l'UE et les pays tiers seront étroits, plus l'impact sera important. L'UE contribue déjà à hauteur de 50 % environ aux échanges de biens et de services dans la région méditerranéenne. On peut donc penser que l'introduction de l'euro aura une importance particulière pour les pays méditerranéens. » ■

« Notre objectif est de mettre en place la zone de libre-échange euro-méditerranéenne d'ici 2010 et de promouvoir l'intégration des échanges commerciaux Sud-Sud et l'harmonisation du cadre juridique et réglementaire.

## **Lord Rothschild, président de Rothschild Capital Ltd**

Lord Rothschild a abordé le thème du Forum sous un angle différent, témoignant de la grande diversité des activités euro-méditerranéennes. Il a consacré son intervention à la fondation Butrint, qui a été créée pour aider l'Albanie à protéger le patrimoine archéologique de Butrint, site antique situé dans le sud de l'Albanie, face à l'île de Corfou.

« Depuis la création de la fondation Butrint en 1993, un travail énorme a été réalisé. Le parc national de Butrint (29 km<sup>2</sup>) a été créé pour gérer et conserver le site et la région avoisinante. L'UNESCO a inscrit Butrint sur la liste du patrimoine mondial en péril et débloqué des fonds pour permettre d'en améliorer la gestion.

Butrint – tout comme l'Albanie – était pratiquement inconnu en 1993. Il est désormais largement reconnu que ce site constitue un actif économique

potentiel pour l'Albanie, en même temps qu'un élément précieux de son patrimoine culturel. Chaque journaliste qui rédige un article sur Butrint, chaque caméraman de télévision qui y réalise un reportage, contribue à corri-

ger l'image négative que l'on a de l'Albanie et qui est tellement dissuasive pour les investisseurs.

Comment en est-on arrivé à ce résultat dans un pays généralement considéré, même à l'heure actuelle, comme difficile ?

La réponse se trouve dans un partenariat inhabituel qui s'est peu à peu constitué entre le secteur privé et le secteur public.

Les partenaires sont la fondation Butrint, qui œuvre en faveur du projet et de l'Albanie, les autorités albanaises, un groupement de fondations privées ayant des intérêts dans la conservation du patrimoine et l'archéologie, l'UNESCO et les institutions financières internationales, telles que la Banque mondiale, l'Union européenne, la BERD et, potentiellement, la BEI.

Cette histoire est encourageante, mais il reste encore beaucoup à faire. Nous avons mis en place les fondements nécessaires au développement d'un tourisme durable, mais son essor dépend de la conservation réussie du patrimoine. Nous devons convaincre la communauté locale qu'il y a de son intérêt économique de veiller à la protection du patrimoine. Cela signifie qu'il faut la persuader que le tourisme durable – qui respecte le patrimoine – créera plus d'emplois à long terme que le tourisme de masse. »



**M. François Perigot, président honoraire de l'Union des confédérations d'industriels et d'employeurs d'Europe**

« Nous ne devons pas nous laisser décourager par le ralentissement du processus de Barcelone. Bien qu'il ait effectivement accusé des lenteurs, cela ne signifie pas que la bataille est perdue. »

L'un des principaux défis consiste à développer l'attrait des pays partenaires du sud pour les investisseurs. Une volonté politique forte doit se manifester pour montrer que l'intégration Nord-Sud est l'une des premières priorités de l'Europe. Nous devons aider ces pays à mettre en place une économie basée sur la libre concurrence et le commerce. »

**M. Ahmed Lahlimi, ministre de l'économie sociale et des PME, chargé des affaires générales du gouvernement (Maroc)**

« L'UE et la BEI pourraient peut-être orienter leurs activités vers les PME, car celles-ci ne possèdent pas les ressources nécessaires pour relever seules les défis auxquels elles sont confrontées. Il s'agit ici d'éducation et de formation, voire d'organisation, plutôt que d'argent. Mais il est tout aussi essentiel de faciliter l'accès aux financements du programme MEDA, rendu difficile par excès de centralisme et de bureaucratie. Dans les pays du sud, l'argent n'est pas utilisé avec suffisamment d'efficacité. »

**M. Henri Proglia, PDG de Vivendi-Environnement (France)**

« Une privatisation plus efficace des infrastructures existantes et nouvelles dans la région suppose une coopération entre la BEI, les institutions locales et les exploitants d'infrastructures. Divers modèles de partenariat public-privé sont possibles, mais cette approche doit s'accompagner d'un financement adéquat. »

On ne pourra éliminer les goulets d'étranglement qui subsistent aujourd'hui qu'en apportant de réelles améliorations au concept de partenariat public-privé et en mettant en place les montages financiers appropriés de manière plus rapide et, surtout, plus imaginative. »

**M. Fernando Gutiérrez de Vera, directeur général et directeur des affaires financières du groupe Dragados (Espagne)**

« Nous devons créer, dans les différents pays, les conditions nécessaires au transfert de ressources financières pour le financement privé de projets d'infrastructures. Deux éléments clés doivent être réunis pour attirer les investissements étrangers : un niveau raisonnable de stabilité économique et un cadre juridique adapté. »

Il s'agit là de la seule façon d'accroître le volume et le rythme des investissements en faveur de projets d'infrastructures. Par ailleurs, il est important d'assurer l'exploitation et l'entretien continus des installations, la fourniture de services, la mise en œuvre de systèmes de gestion ainsi que le transfert de savoir-faire ou le développement de « capital humain ». »

**M. Pierluigi Ciocca, directeur général adjoint de la Banque d'Italie**

« Dans les économies émergentes, telles que celles du sud de la Méditerranée, un cadre juridique approprié, reconnu comme tel à l'échelle internationale, et un système financier ouvert aux échanges extérieurs et au changement sont les conditions fondamentales du progrès. Les structures financières des pays méditerranéens accusent encore de grandes différences les unes par rapport aux autres, mais un processus de changement intense est à l'œuvre dans chacune d'entre elles. »

**M. Brahim Benjelloun, secrétaire général, Banque marocaine du Commerce Extérieur (Maroc)**

« Dans des pays tels que le nôtre, il est essentiel d'accorder une attention particulière à la responsabilité sociale des entreprises si l'on veut créer une économie basée sur la solidarité. C'est dans cet esprit que des banques comme celle que je représente mettent en place des programmes de micro-crédits, par exemple. »

Investir dans le capital humain - en particulier dans l'éducation et la formation professionnelle - est un autre élément crucial de l'équation dont il faut tenir compte pour le financement et le développement du Maroc. »

**M. Yavuz Canevi, président du comité exécutif de Turk Ekonomi Bankasi (TEB) (Turquie)**

« Les programmes de stabilisation appuyés par le FMI en Turquie depuis janvier 2000 accordent une importance particulière aux réformes du système financier. Il est nécessaire de renforcer et de développer encore le secteur financier, notamment en réduisant la lourde charge fiscale qui pèse sur les intermédiaires financiers. »

Les banques publiques et d'autres institutions devraient être privatisées. La réglementation devrait être mise en conformité avec les normes internationales. Par ailleurs, la création de marchés destinés à des instruments plus sophistiqués doit être encouragée et les règles relatives au gouvernement d'entreprise doivent être améliorées. »

**M. Ahmed Abdelkefi, président de Tuninvest Finance Group (Tunisie)**

« La Tunisie possède déjà une infrastructure juridique et réglementaire conforme aux meilleures pratiques internationales et la Bourse de Tunis est ouverte aux investisseurs internationaux. »

Pourtant, les résultats ne répondent pas aux attentes. Cela tient au fait que les entrepreneurs ne font pas suffisamment preuve de transparence et que les autorités, dans le cas de privatisations par exemple, n'ont pas suffisamment confiance dans les investisseurs étrangers. »

**M. Jean-Louis Biancarelli, directeur général des opérations de prêt de la BEI à l'extérieur de l'UE (BEI)**

« Le financement n'est pas la question essentielle. Des ressources financières sont déjà disponibles ou le seraient si l'environnement économique répondait aux attentes des investisseurs. Un cadre institutionnel efficace doit être mis en place d'urgence dans les pays du bassin méditerranéen. Un environnement juridique et fiscal équilibré et transparent est indispensable à la promotion d'initiatives privées. »

La structure patrimoniale des PME de la région en particulier - qui se traduit par un manque de transparence en matière de gestion - rend l'intervention de bailleurs de fonds extérieurs plus difficile, voire impossible dans certains cas. »



François Perigot



Ahmed Lahlimi



Henri Proglia



Fernando Gutiérrez de Vera



Pierluigi Ciocca



Brahim Benjelloun



Yavuz Canevi



Ahmed Abdelkefi



Jean-Louis Biancarelli

25 octobre 2001

**OUVERTURE DU FORUM**

- Philippe Maystadt, président de la BEI
- Didier Reynders, ministre des finances (Belgique)

**1ÈRE SESSION :** « *Le processus de Barcelone – résultats, perspectives et mesures économiques prioritaires* »  
Président de la session : Francis Mayer, vice-président de la BEI

- Kemal Dervis, ministre des affaires économiques (Turquie)
- Ahmed Mahrous El-Dersh, ministre de la planification et de la coopération internationale (Égypte)
- Fethi Merdassi, ministre de la coopération internationale et de l'investissement étranger (Tunisie)
- Laurent Fabius, ministre des finances (France)
- Fathallah Oualalou, ministre des finances, de l'économie, de la privatisation et du tourisme (Maroc)
- Miquel Nadal Segalá, secrétaire d'État aux affaires étrangères (Espagne)

**DÎNER DU FORUM** avec, comme orateur invité, Predrag Matvejevič, auteur et écrivain, vice-président du PEN Club international (Londres) et président de la Fondation «Laboratorio Mediterraneo» (Naples)

26 octobre 2001

**2ÈME SESSION :** « *Investissement et finances* »  
Propos liminaires:

- Giuliano Amato, professeur à l'Institut universitaire européen (Florence)
- Pedro Solbes Mira, commissaire de l'UE chargé des affaires économiques et monétaires

**1ÈRE SOUS-SESSION :** « *Quels goulets d'étranglement gênent le développement économique ?* »  
Président de la sous-session: Ewald Nowotny, vice-président de la BEI

- François Perigot, président honoraire de l'Union des confédérations d'industriels et d'employeurs d'Europe
- Ahmed Lahlimi, ministre de l'économie sociale, des petites et moyennes entreprises et de l'artisanat, chargé des affaires générales du gouvernement (Maroc)
- Henri Proglia, PDG de Vivendi Environnement (France)
- Fernando Gutiérrez de Vera, directeur général et directeur des affaires financières du groupe Dragados (Espagne)
- Lord Jacob Rothschild, J Rothschild Capital Ltd (Royaume-Uni)

**2ÈME SOUS-SESSION :** « *Comment financer le développement* »  
Président de la sous-session: Alfred Steinherr, économiste en chef de la BEI

- Pierluigi Ciocca, directeur général adjoint de la Banque d'Italie (Italie)
- Brahim Benjelloun, secrétaire général, Banque marocaine du commerce extérieur (Maroc)
- Yavuz Canevi, président de Turk Ekonomi Bankasi (Turquie)
- Ahmed Abdelkefi, président de Tuninvest Finance Group (Tunisie)
- Jean-Louis Biancarelli, directeur général des opérations de prêt de la BEI à l'extérieur de l'UE

**CONCLUSIONS**

Massimo Ponzellini, vice-président de la BEI

**CLÔTURE DU FORUM**

Vito Tanzi, sous-secrétaire d'État au ministère des finances (Italie)



**M. Vito Tanzi, sous-secrétaire d'État au ministère des finances (Italie) a clôturé le Forum, en déclarant :**  
« *Les ressources sont là ; reste à mettre en place le cadre institutionnel.* »  
**M. Tanzi a également fait référence à l'introduction de l'euro :**  
« *Un lien plus étroit entre l'euro et les monnaies de certains pays du partenariat méditerranéen pourrait être une solution pour une coopération Nord-Sud plus intense et plus efficace.* »

L'orateur invité au Forum BEI 2001 était M. Predrag Matvejevič, écrivain et actuellement professeur au département d'études slaves de l'université La Sapienza de Rome. M. Matvejevič, qui est né à Mostar (Bosnie-et-Herzégovine), est également président du conseil international de la Fondation « Laboratorio Mediterraneo » et vice-président du PEN Club, l'association internationale des écrivains.



Parmi ses publications figure notamment « *Mediterranean – a cultural landscape* », ouvrage axé sur les pays du pourtour de la mare nostrum.

**Intervenants de la BEI : MM. Francis Mayer et Ewald Nowotny, vice-présidents de la BEI, ainsi que M. Alfred Steinherr, économiste en chef, ont présidé les sessions tandis que M. Massimo Ponzellini, vice-président, avait pour tâche de dresser le bilan des quelque sept heures de présentations.**



Le Forum BEI 2002, qui se tiendra à Vienne les 7 et 8 novembre, aura pour thème la coopération avec les pays d'Europe centrale et orientale.

La politique de prêt de la Banque dans ces pays pour les années à venir est présentée aux pages 12 à 19.



# LA BEI renforce ses capacités d'identification stratégique et de support aux opérations



*Opérant selon les règles du marché, mais ayant pour raison d'être de soutenir les politiques de l'Union européenne, la BEI adapte régulièrement ses structures opérationnelles pour servir aux mieux ses priorités et s'adapter de près à la réalité économique. La création de deux Départements de soutien stratégique et opérationnel témoigne de cette évolution.*

La définition d'une stratégie au service des objectifs définis à la BEI par les Conseils européens successifs et par ses Gouverneurs est un élément essentiel de l'adéquation de la Banque aux politiques de l'Union ainsi qu'aux besoins de l'économie européenne et des pays partenaires. Cette stratégie, incarnée par le Plan d'activité pluriannuel de la Banque (PAB), trouve son expression dans les opérations de prêts et d'emprunt.

Afin d'optimiser la capacité de la Banque à s'acquitter de sa mission par une activité de prêt toujours mieux ciblée, le Comité de direction a décidé de renforcer les fonctions de définition, de mise en œuvre et de suivi de sa stratégie. L'enjeu est de permettre d'une part, de faire évoluer en temps réel la stratégie en fonction du nombre croissant de tâches dévolues par l'Union à la Banque et, d'autre part, d'assurer que les décisions individuelles de

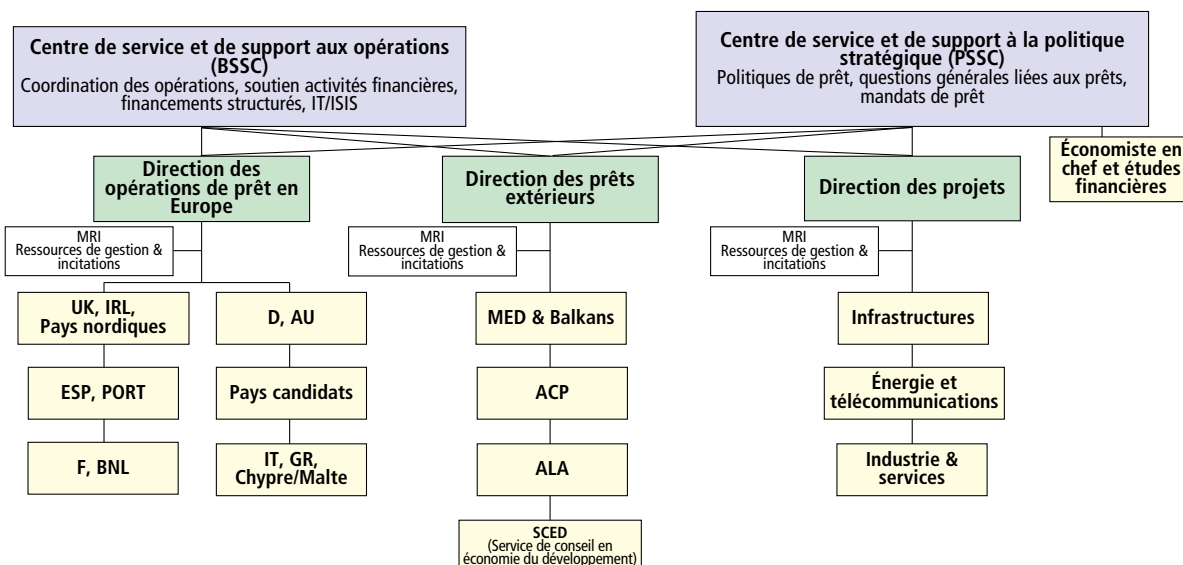
prêt présentent toujours un haut niveau de qualité et de valeur ajoutée au regard des objectifs stratégiques.

## Création de deux « centres d'excellence »

Deux centres de support à la stratégie et aux opérations sont créés, l'un auprès de la Direction générale des projets, l'autre auprès des Directions générales des prêts.

Le « **Policy Support and Service Centre** » (PSSC, ou « Centre de service et de support à la politique stratégique ») regroupe les ressources de la Banque chargées de définir les politiques de prêt dans le cadre de la préparation, de la réévaluation annuelle et du suivi du PAB. A cette fin, le PSSC conduit la réflexion sur l'adaptation des poli-

La structure des services régulièrement mise à jour est disponible sur [www.bei.org](http://www.bei.org)





Michel DELEAU

tiques de crédit, sur la définition de nouveaux mandats de l'Union (en particulier pour les opérations hors Union); dans cette mission, il associe la Banque aux travaux en cours dans les autres institutions de l'Union (notamment, la Présidence du Conseil, la Commission et le Parlement européen), avec qui il est en contact régulier avec l'appui du Bureau de la Banque à Bruxelles où le PSSC compte plusieurs délégués permanents. Le PSSC a également pour mission de s'assurer de la conformité des projets de financement au regard des axes stratégiques de la Banque.



Patrice GERAUD

Par la création du PSSC et les synergies que celui-ci développe avec la Division des Études économiques et financières, la Banque voit substantiellement renforcée sa capacité de réflexion et d'action stratégique, dans le court comme dans le long terme. Le PSSC est ainsi à même de contribuer systématiquement, en toute indépendance de jugement, non seulement au processus d'emprunt et de prêt, mais aussi à la définition des politiques de crédit sous-jacentes approuvées par le Conseil d'administration de la BEI sur proposition du Comité de direction.



Jos VAN KAAM

Le Département PSSC sera dirigé par M. **Patrice GERAUD**, auparavant en charge du Département de la coordination de la Direction générale des projets. Il est placé sous la supervision directe du Directeur général des Projets, M. **Michel DELEAU**, anciennement Directeur général des prêts en Europe Occidentale, qui succède à Mme **Caroline REID** récemment appelée aux fonctions de Directeur à la Banque OPI, en Italie. La Direction générale des projets qui rassemble quelque 80 économistes et ingénieurs, a pour tâche l'analyse économique, technique et environnementale des projets, en étroite concertation avec les équipes des Directions générales des prêts.



Terence BROWN



Jean-Louis BIANCARELLI

Parallèlement, le Comité de direction a décidé la création du « **Business Support and Service Centre** » (BSSC, ou « Centre de service et de support aux opérations ») auprès des Directions générales des prêts. Le BSSC assure la gestion des fonctionnalités communes aux activités de prêts de la BEI en termes de support opérationnel et informatique à la gestion des prêts, de coordination et de suivi des opérations et de liaison avec les autres Directions générales de la Banque. Le Département BSSC est dirigé par M. **Jos VAN KAAM**, précédemment en charge de la coordination des opérations de prêt. Le BSSC agit en facteur commun de l'activité de prêt de la Banque dans et hors de l'Union ; il est directement placé sous la supervision du Directeur général des prêts en Europe.

## Nouvelle organisation de l'activité de prêts

La création du BSSC s'accompagne d'un renforcement de l'intégration des pays candidats d'Europe centrale et orientale : en effet, les Départements en charge des prêts de la Banque dans ces pays sont fusionnés avec ceux actifs dans les pays de l'Union au sein d'une même Direction générale des prêts « Europe », placée sous l'autorité de M. **Terence BROWN**. M. Brown était précédemment Directeur général pour les prêts en Centre Europe.

Ainsi se trouve poursuivi le mouvement, mis en œuvre il y a un peu plus d'une année, visant à répondre, par des pratiques opérationnelles unifiées, à la demande des clients de la Banque pour des produits de prêts et des critères d'évaluation financière similaires à l'intérieur de l'Union comme dans les pays pré-adhésion. En outre, une nouvelle unité sera chargée, au sein de la DG « Europe », de coordonner les activités de prêt relatives aux entreprises de l'Union

s'établissant en Europe Centrale et Orientale, caractérisant ainsi le soutien apporté par la BEI à la promotion de l'investissement direct étranger dans ces pays pré-adhésion.

Par ailleurs, les activités de prêt de la BEI dans les pays signataires de conventions d'association ou de coopération et d'aide au développement avec l'Union restent du ressort de la Direction générale des prêts « Extérieur » sous l'autorité M. **Jean-Louis BIANCARELLI**.

Cette Direction générale implémente les activités de la Banque en trois Départements respectivement responsables de la Méditerranée et des Balkans, des pays d'Amérique latine et d'Asie, et des pays ACP. Ce dernier domaine est appelé à prendre une signification toute particulière lors de l'entrée en vigueur, en 2002/2003, de la Convention de Cotonou qui confie à la Banque, non seulement un important mandat de prêts sur ses ressources propres, mais aussi la gestion pour le compte de l'Union et de ses États membres de la « Facilité d'investissement », un instrument essentiel au développement du secteur privé dans ses pays.

Enfin, les décisions du Comité de direction quant à la réorganisation des activités des Directions générales des prêts et des projets ont pour effet de modifier également le rattachement administratif du Département de l'Information et de la Communication et de la Division de Documentation-Bibliothèque qui relèvent à présent du Secrétaire Général. Cependant, la nature des relations directes du Département de l'Information et de la Communication avec le Comité de direction de la Banque demeure inchangée.

**Henry Marty-Gauqué**  
département "Information et Communication"  
+352 4379 3153  
h.marty@bei.org

## Nominations au cadre de direction de la BEI

*Quatre Chefs de division viennent d'être promus au cadre du Personnel de direction de la Banque :*

**Mme Marie-Odile KLEIBER** devient Directeur associée au Secrétariat général, en charge de la Gestion de l'information: Documentation, Bibliothèque et Archives. Documentaliste, diplômée en Sciences humaines et économie de l'Université d'Alger, Mme Kleiber rejoint la BEI en 1979 après une carrière d'expert national à Alger puis des Nations Unies, au Togo et, enfin de Chargée des Etudes documentaires à l'OREAM-Lorraine, organisme régional dépendant du Ministère d'Aménagement du Territoire (DATAR). Chef de la division Documentation et Bibliothèque depuis 1986, elle a fait évoluer cette activité pour la Banque en fonction des mutations technologiques (création d'une base de données bibliographique dès les années '80, développement de l'information électronique et migration sous technologie Intranet, etc.). Mme Kleiber a également inséré la documentation de la Banque dans le réseau « Eurolib » regroupant les institutions de l'Union et les institutions européennes et joué un rôle décisif dans la création de l'Association luxembourgeoise des bibliothécaires, archivistes et documentalistes (ALBAD).



Marie-Odile  
Kleiber

**Mme Jacqueline NOEL** devient Directeur associée au Financement du développement en Afrique- au Département des opérations de prêt dans les ACP. Docteur en Sciences Économiques de l'Université Libre de Bruxelles (B) et Boursière du Fonds National de la Recherche Scientifique (FNRS), Mme Noël rejoint la BEI en 1984 après une carrière à la Banque Mondiale qu'elle débute dans le cadre du « Young Professional Program » et termine à la Direction du Bureau Régional à Abidjan.

Chef de division au Département des opérations de prêt dans les ACP depuis 1985, elle s'est, entre autres, occupée du suivi des projets et de la négociation des opérations de prêt dans de nombreux pays africains, en initiant les opérations pour le secteur privé, ainsi que des financements de projets structurés à vocation régionale.



Jacqueline Noël

**Mme Evelyne POURTEAU** devient Directeur associée au Département des Affaires générales. Juriste (DES de Paris I-Sorbonne et Columbia Law School, U.S.A.), Mme Pourteau débute sa carrière au service juridique de SODECCO, puis au Groupe Worms, avant d'intégrer la Société Générale ; elle rejoint la BEI en 1983 à la Direction des Affaires juridiques où elle participe, entre autres, à la préparation de l'adhésion de l'Espagne et du Portugal ainsi qu'à l'établissement des contrats de financement pour la France, le Benelux et les ACP. Chargée d'opérations de prêt dans les ACP (Afrique de l'Ouest) à partir de 1987, elle rejoint le Département Risque de Crédit (1991), avant d'être nommée, en 1996, Chef de division à la Coordination des Affaires Générales. A ce titre, elle a piloté le passage de la BEI à l'Euro, dès le 1<sup>er</sup> Janvier 1999



Evelyne Pourteau

**Mme Grammatiki PAPADOPEIROU-TSINGOU** devient Directeur associée au Département des opérations de prêt dans les pays d'adhésion. Ingénieur en génie civil et économiste, diplômée des Universités de Thessalonique (Gr.) et de Bristol (R.U.), Mme Tsingou rejoint la BEI en 1986 après une carrière au Ministère des Travaux Publics hellénique et à la Représentation permanente de la Grèce auprès de l'Union Européenne. D'abord chargée d'opérations pour l'Afrique australe, elle est par la suite associée aux négociations pour la Banque de la convention de Lomé III et de la Politique méditerranéenne rénovée. En 1993, elle devient chargée d'opérations de prêt en Europe centrale. En 1996, elle est nommée Chef de division responsable de la Pologne et des Pays Baltes. Mme Tsingou est également Administrateur suppléant de la BEI à la BERD et responsable des opérations de la Banque en Russie dans le contexte du nouveau mandat confié à la BEI.



Grammatiki  
Tsingou

# La politique de prêt de la BEI dans les pays candidats d'Europe centrale et orientale pour les années à venir



Les besoins en rapport avec le financement des infrastructures de base des pays concernés sont considérables et urgents. On peut donc estimer sans risque de se tromper que l'essentiel des prêts de la BEI continuera, dans les trois ou quatre années à venir, à être destiné à la réalisation d'investissements du secteur public (essentiellement dans les domaines de l'environnement, de l'eau, du rail et de la route, mais également dans ceux de la santé et de l'éducation).

Le financement d'investissements du secteur privé devrait prendre de l'importance et inclure, outre les prêts à l'industrie, le financement de l'énergie (production et distribution), des télécommunications et de projets relevant de l'initiative i2i.

Le rôle des banques partenaires intervenant à la fois en qualité d'intermédiaires pour les prêts globaux et de co-bailleurs de fonds pour des projets industriels et d'autres investissements du secteur privé devrait s'élargir et s'accroître. Les fonds de la BEI destinés à soutenir des PME et des projets d'infrastructure locale continueront d'emprunter le canal des prêts globaux.

La Banque est consciente du rôle important que jouent les collectivités locales dans l'amélioration de l'environnement et de la qualité de la vie de la population. Elle est par conséquent disposée à s'entretenir, avec les autorités des pays candidats, de la manière de faciliter leur accès à ses concours à long terme, ce qui lui permettrait de jouer pleinement en leur faveur le rôle qui est déjà le sien dans le financement d'investissements réalisés par des collectivités locales dans les États membres.

Les opérations de prêt de la Banque dans les pays candidats à l'adhésion sont appelées à se diversifier, afin de répondre à l'évolution des besoins.

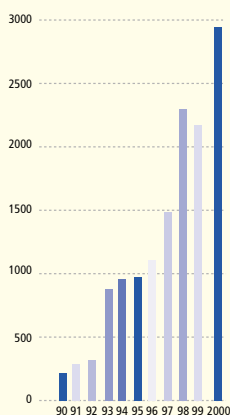
La collecte de ressources dans les monnaies nationales devrait continuer à se développer, de manière à permettre à la Banque d'accorder des prêts en monnaie locale pour des durées et à des conditions appropriées.

*On s'attend à ce que l'activité de prêt de la Banque dans les pays d'Europe centrale et orientale candidats à l'adhésion progresse dans tous les secteurs admissibles pour les financements de la BEI. En particulier, les prêts viseront à répondre aux besoins de l'adhésion et témoigneront du soutien de la Banque à la réalisation des politiques de l'UE, ainsi que de sa volonté de contribuer à la réussite de l'élargissement.*

Il reste que l'adhésion aboutit souvent à restreindre les investissements du secteur public, en raison de la discipline budgétaire de plus en plus stricte qui s'applique aux

emprunts ou aux garanties de ce secteur. En outre, la plupart des promoteurs de projets prioritaires tentent d'obtenir une subvention avant d'envisager un emprunt.

Prêts signés entre 1990 et 2000 (en millions d'EUR)



## Une enveloppe de prêt de 17,5 milliards d'EUR

L'activité de la Banque dans les pays candidats à l'adhésion s'inscrit dans le cadre de deux autorisations de prêt différentes données par le Conseil des gouverneurs de la Banque.

D'une part, les **mandats de prêt**, mis en place par la Banque à la suite de demandes successives du Conseil et associés à des dispositifs de sûreté spécifiques liés au budget communautaire. Le premier mandat, portant sur une enveloppe maximale de 1 milliard d'EUR, a été décidé à la fin de 1989 et concernait l'activité de prêt de la BEI en Pologne et en Hongrie pour la période 1990-1992. Le mandat actuel, arrêté en mars 2000 pour la période 2000-2006, porte sur un montant maximum de 8,9 milliards d'EUR qui permettent de soutenir des projets situés dans les dix pays candidats d'Europe centrale et orientale, ainsi qu'en Albanie, en Bosnie-et-Herzégovine, en Croatie et dans l'ancienne République yougoslave de Macédoine.

Le **mécanisme préadhésion**, mis en place par la Banque sur sa propre initiative et à ses propres risques, ne bénéficie pas de la garantie communautaire. Déployé pour la première fois en 1998, le mécanisme préadhésion concernait les dix pays candidats d'Europe centrale et orientale ainsi que Chypre. Il était doté d'une enveloppe de 3,5 milliards d'EUR pour la période 1998-2000. Renouvelé en janvier 2000, pour couvrir la période allant de 2000 au milieu de 2003, il a un montant indicatif de 8,5 milliards d'EUR. Outre qu'il permettra d'aider les dix pays candidats d'Europe centrale et orientale à se préparer à l'adhésion, le mécanisme renouvelé pourra servir à financer des projets appropriés à Chypre, à Malte et en Turquie.

## Une coopération étroite

Enfin, la Banque est attachée à agir en étroite coopération avec la Commission dans la perspective de l'adhésion et au-delà. Lorsque les pays candidats seront sur le point de faire leur entrée dans l'Union, la Banque sera, et de loin, la principale, voire la seule, institution in-

ternationale de financement à long terme à opérer dans la région, et son rôle devient de plus en plus important et ardu. La Banque est prête à relever ce défi. Elle a déjà restructuré sa direction des prêts de manière à pouvoir appliquer pleinement aux pays candidats les politiques et pratiques en vigueur.

## Secteurs d'activité et initiatives spéciales

### Transports - équilibre entre le rail et la route

Comme dans le passé, une fraction très importante des fonds de la BEI contribuera à couvrir les besoins de tous les pays candidats dans les secteurs des transports, besoins qui demeurent considérables. L'accent est mis sur une répartition équilibrée des moyens de financement entre le rail

et la route, en privilégiant les RTE et le réseau prioritaire TINA. Il convient de noter que la Banque a apporté une contribution non négligeable à pratiquement tous les grands projets d'investissement ferroviaire dans les pays candidats et qu'elle continuera à le faire, aidant ainsi le rail à conserver sa place dans le secteur des transports.



et la route, en privilégiant les RTE et le réseau prioritaire TINA. Il convient de noter que la Banque a apporté une contribution non négligeable à pratiquement tous les grands projets d'investissement ferroviaire dans les pays candidats et qu'elle continuera à le faire, aidant ainsi le rail à conserver sa place dans le secteur des transports.

Dans les années à venir, des financements seront consacrés à la mise à niveau technique des principales plateformes aéroportuaires ainsi que de certains aéroports régionaux, l'objectif étant d'améliorer les transports aériens de passagers et de fret, ainsi que la sécurité du trafic aérien dans toute la région concernée. Le volume des

fonds consacrés au secteur des transports demeurera élevé, mais il se peut que l'on enregistre une diminution progressive de l'importance de ce secteur dans le total des financements par rapport aux autres secteurs, qui bénéficieront d'une attention accrue pendant la période précédant et suivant l'adhésion.

En dépit de l'ampleur des besoins, les contraintes budgétaires pourraient limiter le rythme de réalisation des investissements dans le secteur à celui qu'autorise le volume des subventions de l'UE disponibles à des fins de cofinancement. Les projets seront par conséquent sélectionnés en étroite coordination avec l'ISPA. Parallèlement, les pays les plus avancés continueront à déployer des efforts pour mettre en place, dans le cadre de différentes structures de PPP (partenariats public-privé), des infrastructures publiques viables soutenues par des investisseurs privés.

### Accroître les investissements en faveur de l'environnement

Ce secteur continuera de nécessiter de plus en plus d'investissements à mesure que les pays s'aligneront sur les normes requises par les directives environnementales de l'UE. Cependant, s'il est vrai que la perspective de l'adhésion est motivante, il est tout aussi vrai que les ressources budgétaires demeurent limitées et que les revenus disponibles ont un impact restrictif sur ce qu'il est possible de financer, de sorte que la nécessité de se « conformer à l'acquis » pourrait ne pas être suffisante à elle seule pour inciter les promoteurs à se lancer dans ce type d'investissements.

L'UE porte une attention particulière aux secteurs des eaux usées et des déchets solides. Les aides non remboursables accordées au titre de l'ISPA ont été à l'origine d'un certain nombre d'investissements et revêtent, par

## Faciliter l'élargissement

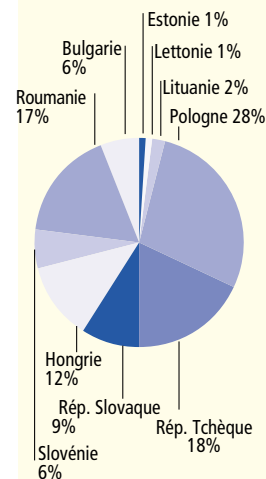
Pour appuyer efficacement la politique de préadhésion de la Communauté et, partant, faciliter le processus d'élargissement, l'approche de la Banque à l'égard des pays et des secteurs est largement dictée par les priorités politiques de l'UE et les besoins des pays concernés, pour ce qui est de la conformité avec l'acquis communautaire et des liaisons avec les infrastructures des pays de l'UE. Elle repose sur la qualité et la viabilité des opérations présentées, c'est-à-dire sur le respect de critères économiques, techniques, financiers et environnementaux pré-définis, et sur le principe selon lequel certaines exigences en matière de crédit sont remplies et les dispositifs de sûreté appropriés mis en place.

La politique habituelle de la Banque en matière de risques de crédit s'applique aux opérations de prêt dans les pays candidats à l'adhésion d'Europe centrale et orientale.

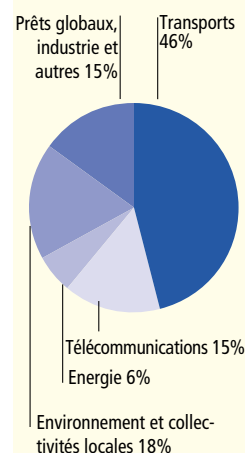
conséquent, une importance cruciale pour les progrès dans ce secteur. Les aides non remboursables jouent certes un rôle moteur, mais ce sont elles également qui déterminent le rythme des investissements car les promoteurs tentent d'abord d'obtenir une aide de ce type avant de se décider sur le moment et l'ampleur d'un éventuel emprunt.

La Banque suivra de près les possibilités de cofinancement appropriées, de manière à favoriser des projets viables dans le secteur de l'environnement et à accélérer leur réalisation. Elle s'emploiera activement à augmenter la part de ses financements dans la région en faveur de projets relatifs à l'environnement et collaborera étroitement avec la Commission pour combiner utilement les instruments existants ou proposer de nouvelles initiatives au niveau régional ou national. Le milieu urbain bénéficiera lui aussi d'aides appropriées permettant de favoriser d'autres formes d'investissements urbains, notamment en matière de transports municipaux et de rénovation urbaine, qui ont un effet positif sur la qualité de la vie. En outre, la modernisation ou le rempla-

### Répartition géographique des prêts signés (1990-2000)



### Répartition sectorielle des prêts signés (1990-2000)



cement d'installations industrielles et énergétiques existantes mis en œuvre avec le concours de la Banque contribueront également à améliorer l'environnement.

À l'instar de ce qui se passe pour les transports, le développement économique et l'amélioration du cadre réglementaire et juridique devraient



également augmenter les possibilités de participation du secteur privé au financement d'investissements en faveur de l'environnement. La Banque sera associée à des initiatives de ce type dès que l'amélioration des conditions permettra leur mise en œuvre. Il serait opportun que la Banque ait recours aux ressources budgétaires de l'UE pour faciliter et accélérer la réalisation d'opérations dans ce domaine.

### Le rôle des collectivités locales

Nombre de projets du secteur public admissibles pour un financement de la BEI sont réalisés par des collectivités locales. Parmi les exemples les plus courants d'initiatives réalisées par des

collectivités locales figurent les projets à connotation environnementale dans les secteurs de l'eau et du traitement des eaux usées, les projets en rapport avec les transports municipaux et d'autres investissements urbains visant à améliorer la qualité de la vie. Pour diverses raisons, dont le souci de la rigueur budgétaire, les autorités centrales sont souvent peu disposées à garantir des emprunts contractés par des collectivités locales.

Il est par conséquent extrêmement important que l'intervention de la Banque dans la région contribue à donner aux collectivités locales une capacité à emprunter qui soit similaire à celle des municipalités à l'intérieur de l'Union. Un tel résultat n'est possible et ne se justifie que s'il existe un cadre juridique favorable qui offre, aux futurs créanciers des collectivités locales, une sécurité et un confort suffisants dans tous les pays concernés. Déterminée à accroître la capacité d'emprunt des collectivités locales dans les pays candidats d'Europe centrale et orientale, la Banque y a déjà lancé diverses initiatives en ce sens.

### Soutenir les PME

C'est en développant davantage les opérations de financement des PME par le biais des prêts globaux que l'on parviendra à stimuler l'esprit d'entreprise et à soutenir l'important secteur des entreprises de petite dimension. Dans ce contexte, la coopération déjà bien établie avec le secteur bancaire en Europe centrale et orientale aura une portée encore plus grande. Grâce aux prêts globaux, la Banque pourra acheminer des fonds à l'appui d'infra-

structures locales ou d'autres projets répondant à des objectifs spécifiques de politique générale (développement régional, par exemple) et, compte tenu de l'évolution des marchés, les prêts globaux axés sur des objectifs spécifiques gagneront progressivement en importance. En outre, il arrive souvent que la taille d'un projet donné ne permette pas l'octroi d'un prêt direct, de sorte qu'un nombre considérable de projets qui seraient par ailleurs admissibles devront être regroupés au sein de prêts globaux. À l'heure actuelle, les prêts globaux de la BEI sont administrés par plus de 30 banques partenaires dans la région, dont la plupart sont des filiales d'institutions financières ayant leur siège dans l'UE.

La coopération avec le Fonds européen d'investissement dans le domaine des prises de participation dans le secteur privé ou du capital-risque, par la commercialisation croisée de tous les produits de la palette du groupe BEI dans la région, constituera une preuve de plus en plus tangible de la capacité de la Banque à appuyer des transactions ayant la plus forte valeur ajoutée pour les pays candidats.

### Multiplier les prêts à l'industrie

À mesure que se rapproche la date d'adhésion et à la lumière de l'évolution des opérations de prêt à l'intérieur de l'Union, on peut supposer que les prêts aux entreprises industrielles représenteront, à moyen terme, une fraction croissante des interventions de la Banque dans la région.

## Développer les effets de synergie entre les instruments de l'UE

Le soutien à la réalisation des politiques de l'UE, qui est au cœur de l'activité de la BEI dans la région, s'exprime dans la vaste coopération qu'elle entretient avec la Commission, tant sur un plan général que pour des projets spécifiques.

La coopération avec le programme PHARE a démarré il y a déjà une dizaine d'années et, bien que la Banque n'ait pas bénéficié au titre de PHARE de subventions d'assistance technique sur une base systématique et à grande échelle, elle est parvenue à cofinancer un nombre appréciable de projets présentant un intérêt notable pour l'Union, en particulier dans le secteur des transports. Le recentrage du programme PHARE suite à l'introduction de l'ISPA devrait normalement accroître les domaines de coopération, notamment pour ce qui concerne le financement des PME et les programmes de développement régional, et ouvrir la voie à une coopé-

ration encore plus étendue après l'adhésion à l'UE et la mise à disposition de fonds structurels de l'UE.

L'ISPA est rapidement devenu un domaine important de coopération entre la BEI et la Commission. La priorité accordée aux secteurs des transports et de l'environnement est pleinement partagée par la Banque et s'inscrit parfaitement dans son champ d'activité traditionnel.

La coopération à ce titre progresse rapidement et permettra une approche coordonnée après l'entrée des pays candidats dans l'Union et la mise à disposition de ressources provenant du Fonds de cohésion.

Outre la Commission européenne, la BEI coopère étroitement avec d'autres institutions financières multilatérales, ainsi qu'avec des établissements bancaires présents en Europe centrale et orientale.

Au cours des 3 à 4 prochaines années, la majeure partie des prêts de la BEI ira encore à des projets du secteur public.



Compte tenu de l'accélération du processus de restructuration des entreprises et de la vigueur de la croissance économique dans presque tous les pays de la région, les pays candidats, en particulier ceux qui sont les plus avancés sur la voie des réformes, ont continué d'attirer l'investissement étranger direct. On s'attend à ce que les possibilités d'investissement dans la région augmentent et soient suivies de près par les investisseurs intéressés, au fur et à mesure de la libéralisation des marchés et de l'amélioration des cadres juridique et réglementaire.

Forte de son expérience dans le financement de l'industrie européenne et des entreprises de l'UE, la Banque est bien placée pour accompagner, avec l'efficacité voulue, l'expansion de leurs activités en Europe orientale. Ces activités porteront normalement sur une vaste gamme d'opérations industrielles, car l'accroissement de la demande intérieure en faveur de produits nouveaux ou de meilleure qualité et l'émergence de nouveaux marchés à l'exportation continueront d'offrir un solide potentiel d'investissements dans un certain nombre de secteurs, y compris ceux de la distribution et des services. Des industries alimentées par des ressources locales, notamment une main-d'œuvre locale qualifiée, constitueraient autant d'atouts solides par rapport à la concurrence.

De plus, à l'instar de ce qui a été fait par le passé dans des cas similaires dans les États membres, la Banque peut également apporter son soutien

aux investissements dans des activités productives réalisés par des industries lourdes restructurées, dans le contexte de programmes de l'UE de plus vaste portée, ainsi qu'à des structures particulières susceptibles de contribuer à revitaliser une entreprise déficitaire et à en faire une société moderne et performante, capable d'opérer avec succès dans une économie de marché.

Le développement d'une activité industrielle efficace dans la région encourrait également à accroître l'efficacité et la compétitivité de l'industrie européenne et, comme dans le cas des PME, à créer des emplois et à sauvegarder des postes de travail existants dans la région. Cela permettrait de réduire les flux migratoires et de limiter l'aggravation des déséquilibres régionaux. Pour soutenir cette évolution, la Banque coopérera avec un nombre croissant d'entreprises et leur fournira des financements à long terme.

### Développer les opérations dans le secteur de l'énergie

Les opérations de prêt de la BEI dans ce secteur ont été relativement limitées si on se réfère à leur niveau dans l'UE. On pourrait s'en étonner, vu les besoins considérables qui existent en matière de rendement et de rationalisation énergétiques, sans oublier la conversion écologique du secteur, mais cela peut s'expliquer par les retards pris dans la mise en œuvre des réformes et la persistance des monopoles.

Les efforts de la Banque porteront sur les réseaux de distribution d'énergie, pour lesquels la réalisation de programmes d'équipement devient impérative dans le contexte de la restructuration qui s'opère dans le secteur et du remplacement d'installations obsolètes datant de l'époque d'avant la transition économique. Des investissements de grande envergure doivent être entrepris pour améliorer le rendement énergétique et respecter les normes environnementales de l'Union. La rationalisation de l'utilisation de l'énergie et la sécurité de l'approvisionnement demeureront les deux domaines d'intervention prioritaires de la Banque dans la région. L'intensification des échanges transfrontières provoquée par la libéralisation des marchés européens de l'énergie pourrait également générer, de la part d'opérateurs européens du sec-

teur désireux de développer leurs activités en Europe orientale, une demande de financements BEI à l'appui d'investissements dans la région.

L'incidence que les améliorations apportées dans le secteur de l'énergie pourraient avoir sur l'économie des pays candidats justifierait probablement que la BEI consacre davantage de ressources techniques et économiques à renforcer son action dans ce secteur.

### L'éducation et la santé : une attention particulière

L'importance croissante de l'action de la Banque en faveur des secteurs de la santé et de l'éducation à l'intérieur de l'Union sera une réalité dans les pays candidats également.

S'agissant de l'éducation, on peut également s'attendre à ce que les besoins de financement augmentent suivant des schémas similaires à ceux que l'on connaît dans l'Union. Bien que, à certains égards, les niveaux d'instruction semblent satisfaisants dans les pays candidats, les compétences ne cadrent guère avec les besoins d'une économie moderne. De plus, en raison d'un sous-investissement chronique, les établissements d'enseignement sont souvent vétustes. Il est manifestement nécessaire de restructurer le secteur de l'éducation pour produire les compétences dont l'industrie et les services ont besoin. Ce nouveau défi concernera, de manière plus immédiate, l'enseignement professionnel du deuxième cycle secondaire et l'enseignement supérieur ; les mesures destinées à améliorer l'enseignement primaire ne devront toutefois pas être négligées.

Les besoins en matière de santé des pays d'Europe centrale et orientale sont plus grands que ceux de l'UE dans son ensemble. Des réformes s'imposent dans tous ces pays et il est urgent de mettre en place, pour l'acquisition de matériel, des programmes d'équipement allant de pair avec une concentration des soins médicaux au sein d'établissements hospitaliers moins nombreux et plus performants. Cependant, les ressources affectées à la couverture de ces besoins demeurent modestes.

**La BEI finance des aménagements dans le secteur de l'eau en Pologne**

*La BEI va prêter 31 millions d'EUR à la ville de Lodz (centre de la Pologne) pour qu'elle modernise ses réseaux d'eau potable et d'assainissement.*

Le prêt de la BEI, d'une durée de 20 ans, aidera la ville de Lodz à réaliser son programme quinquennal d'investissement dans les infrastructures. Outre l'amélioration des réseaux, ce concours servira à financer l'expansion d'une station d'épuration des eaux usées et de plusieurs collecteurs d'égout, ainsi que des travaux routiers.



La Commission européenne participe également à ce financement au travers de son programme d'aide non remboursable ISPA, qui est spécifiquement destiné aux projets environnementaux et de transport dans les pays préadhésion.

Avec quelque 810 000 habitants, Lodz est la deuxième ville de Pologne. Elle est située sur la Ner, un affluent de l'Odra qui se jette dans la mer Baltique. Les autorités de la ville ont reconnu qu'il était urgent d'investir dans les réseaux d'eau et d'assainissement afin de satisfaire aux normes nationales et communautaires en matière d'environnement, d'attirer de nouvelles activités économiques et d'améliorer la qualité de vie de ses habitants.

Au cours de l'année écoulée, la BEI est devenue un investisseur de premier plan dans des projets hydrauliques situés dans les pays préadhésion, en particulier en Pologne, où des aménagements dans le secteur de l'eau ont été financés non seulement à Lodz mais aussi à Zywiec, Torun, Bielsko-Biala et Sczecin. Sur près de 3 milliards d'EUR prêtés dans les pays candidats l'année dernière, 745 millions d'EUR (26 %) ont été consacrés à des projets relatifs à l'environnement, comportant de nombreux aménagements dans le secteur de l'eau.

**Hongrie : La BEI prête 190 millions d'EUR pour la modernisation des chemins de fer**

*La BEI vient d'accorder un prêt de 190 millions d'EUR pour la modernisation du réseau ferroviaire hongrois. Les fonds permettront essentiellement de moderniser trois lignes de chemin de fer partant de Budapest qui sont situées dans les corridors ferroviaires paneuropéens IV et V et qui relient la Hongrie à l'Autriche (corridor IV), à la Roumanie (corridor IV) et à la Slovaquie (corridor V), ainsi que la ligne Budapest-Lvov (Ukraine).*

Sur le montant total du prêt, 60 millions d'EUR seront directement prêtés à la MÁV, qui est l'opérateur du réseau national de chemin de fer, tandis que les 130 millions d'EUR restants seront acheminés à la MÁV par l'intermédiaire de l'État qui est le propriétaire de l'infrastructure ferroviaire.

Les travaux comprennent essentiellement la remise en état des voies, des améliorations au réseau d'alimentation électrique et aux équipements de signalisation, ainsi que le réaménagement et la modernisation de certaines gares.

Les investissements permettront d'accroître les vitesses pour le trafic national et international de voyageurs et de marchandises, conformément aux objectifs figurant dans l'accord de partenariat pour l'adhésion conclu avec la Hongrie.

La BEI participe au financement des investissements aux côtés de l'UE, qui intervient au moyen de l'instrument structurel de préadhésion (ISPA), son programme d'aide spéciale non remboursable en faveur des projets environnementaux et de transport dans les pays candidats à l'adhésion.

Les contrats de financement ont été signés au mois de septembre à l'occasion d'une visite, à Budapest, de M. Terence Brown, directeur général à la BEI, lequel a déclaré, à propos des activités de la Banque en Hongrie :

« Depuis 1990, année où elle a commencé à financer des projets en Hongrie, la BEI a cherché à favoriser l'intégration socio-économique du pays à l'UE. Au départ, la Banque a concentré ses efforts sur les infrastructures publiques (le réseau routier, les chemins de fer, le trafic aérien et le réseau de télécommunications).

Un réseau de communications bien développé et répondant aux normes de l'UE est en effet la clé de voûte de l'expansion économique et de l'intégration à l'UE. En particulier, un réseau de chemin de fer efficace permet de maintenir un sain équilibre entre les modes de transport collectif et individuel et de limiter les incidences sur l'environnement. »

**Max Messner**  
département « Information et communication »  
tél. : +352 4379 3150 • m.messner@bei.org





## Télécommunications et société de l'information

Le secteur des télécommunications a été l'un de ceux où la croissance a été la plus rapide dans les pays candidats également. Des investissements de grande ampleur, financés par la Banque, ont déjà contribué à améliorer les réseaux filaires et concourir à accélérer la mise en place de la société de l'information, grâce au développement de la téléphonie mobile. Toutefois, il importe de poursuivre ce soutien, en particulier si la Banque souhaite contribuer à réduire les déséquilibres régionaux et à s'assurer de l'existence de réseaux faisant appel aux technologies de l'information et de la communication, qui favoriseront la mise en place d'une économie fondée sur la connaissance, dans l'Union et dans ses futurs pays membres.

## L'activité de capital-risque (assurée par le FEI)

(À ce sujet, voir également page 18)

La réforme récente du Fonds européen d'investissement, devenu membre du groupe BEI, et la volonté affichée de contribuer à construire une Europe fondée sur la connaissance et l'innovation, donnent la possibilité d'étendre les opérations de capital-risque aux pays candidats. Les premières opérations qui couvrent ces pays ont déjà été approuvées par le Fonds et, même si le développement dans ce secteur n'est que progressif, l'élargissement de la gamme d'instruments du groupe concourra aussi à augmenter le nombre des partenaires et clients de la Banque et marquera le début d'une nouvelle évolution qualitative des interventions de la Banque.

## L'initiative « Innovation 2000 » (i2i)

Les opérations dans les différents secteurs évoqués ci-dessus bénéficieront en outre du soutien de l'initiative « Innovation 2000 » (i2i), qui est aujourd'hui étendue

aux pays candidats à l'adhésion à la demande du Conseil européen de Stockholm. Bien que progressivement et à un rythme différent selon le pays concerné, la Banque pourra ainsi identifier, et soumettre pour approbation au titre de l'initiative i2i, des investissements relevant des domaines du capital humain ou des réseaux

d'information et de communication, ou encore de la diffusion de l'innovation. Les progrès dans les autres domaines (PME et esprit d'entreprise, recherche-développement) devraient normalement être plus lents et dépendre, de surcroît, du rythme de développement des activités du FEI dans les pays candidats. ■

Pour plus de renseignements, veuillez consulter le site : [www.bei.org/](http://www.bei.org/) Dossiers clés/ L'adhésion : stratégie

### La BEI met en place un contrat-cadre pour l'émission publique d'obligations à hauteur de 3 milliards en PLN

*La BEI va mettre en place pour la Pologne un contrat-cadre pour l'émission publique d'obligations en zlotys polonais. Le programme porte sur un montant initial de 3 milliards de PLN (800 millions d'EUR environ). La BEI pourra ainsi émettre, sur le marché polonais des capitaux, des obligations de durées et de structures diverses.*

Les documents correspondants ont été signés à la fin du mois d'octobre par la BEI et par la Bank Handlowy w Warszawie, de Varsovie, l'arrangeur et intermédiaire, ainsi que par 10 banques polonaises et internationales, qui interviendront en qualité d'intermédiaires. Le programme permettra à la BEI de prendre pied sur le marché polonais des capitaux de manière à financer des projets en Pologne par des prêts libellés en zlotys.

S'exprimant au sujet de l'opération, M. Wolfgang Roth, vice-président de la BEI, a déclaré : « Nous avons pris cette initiative pour avoir accès à la clientèle des investisseurs polonais, afin d'accroître la capacité de la Banque à accorder des financements à long terme à l'appui de projets en Pologne. Parallèlement, la présence sur le marché polonais des capitaux d'un acteur aussi solide que la BEI avec son triple A devrait contribuer à approfondir ce marché. Nous espérons en outre que notre programme incitera d'autres émetteurs à nous suivre. La diversification du marché qui en résultera profitera à tous les intervenants. »

Le contrat-cadre sera régi par le droit polonais et devrait permettre à la BEI de lever des zlotys sur divers segments de marché (taux fixe/taux variable/coupon zéro/liaison avec un indice) par l'intermédiaire d'une variété de structures et pour des durées allant de un à trente ans. Les obligations seront émises dans le cadre d'offres publiques en vue d'une cotation à la Bourse de Varsovie. Le programme permettra à la BEI de lever des zlotys avec toute la souplesse voulue et à un coût avantageux, pour les besoins de projets à financer en République de Pologne.

David O. Clark  
département « Marchés des capitaux »  
tél. : + 352 4379-4264 [d.clark@bei.org](mailto:d.clark@bei.org)

(1) 1 EUR = 3,85980 PLN environ



## La BEI est prête à financer un projet d'assainissement à Saint-Pétersbourg

Le Conseil d'administration de la BEI a convenu de proposer au Conseil des gouverneurs de la BEI d'approuver l'octroi d'un prêt de 15 millions d'EUR pour le financement de la station d'épuration des eaux usées du sud-ouest de Saint-Pétersbourg, en Russie.

Ce prêt serait le premier de la BEI en faveur du financement d'un investissement situé en Russie et fait suite à l'accord auquel sont parvenus les participants au Conseil européen de Stockholm.

La ville de Saint-Pétersbourg, qui compte au total quelque cinq millions d'habitants, représente actuellement à elle seule la plus grande source de pollution de la mer Baltique, mais il existe également d'autres points noirs dans la région, qui sont en grande partie les vestiges du système « d'économie planifiée » précédemment en vigueur et qui ont des conséquences transfrontières.

Afin de contribuer à lutter contre ce problème, les Chefs d'État ou de gouvernement de l'UE ont décidé, lors du sommet européen de Stockholm en mars 2001, d'autoriser la BEI à participer au financement d'investissements environnementaux dans le nord-ouest de la Russie, pour autant que ces derniers présentent un intérêt

certain pour l'UE, à concurrence d'un total de 100 millions d'EUR au maximum dans le cadre de l'initiative de l'UE liée à la dimension septentrionale.

Les projets relevant de cette action spéciale de prêt dans la partie russe du bassin de la mer Baltique devront avoir un caractère écologique affirmé et présenter un intérêt certain pour l'Union européenne. Ces projets devront être élaborés sur la base d'une étroite coopération et d'un cofinancement avec d'autres institutions financières internationales (IFI) et, dans toute la mesure du possible, avec la Commission européenne et la communauté des donateurs.

Outre le présent projet, la BEI se prépare actuellement à travailler sur d'autres projets environnementaux à Saint-Pétersbourg et à Kaliningrad.

Par ailleurs, la BEI participe à ce que l'on a appelé le partenariat pour l'environnement dans le cadre de la dimension septentrionale. Ce dernier a pour objectif de renforcer la coopération et la coordination entre les IFI, la Commission européenne, les pays donateurs et les pays bénéficiaires afin de relever les défis qui se posent dans les domaines de l'environnement et du rendement énergétique dans la région couverte par la dimension septentrionale.

## Les activités de capital-risque du FEI dans les pays candidats



*C'est en octobre 2000, après que ses Statuts aient été réformés pour lui permettre d'étendre ses activités aux pays candidats, que le FEI a commencé à étudier des possibilités d'investissement en Europe centrale et orientale.*

L'expérience acquise sur le terrain par le Fonds européen d'investissement (FEI) montre que ce sont autant des grandes entreprises bien établies que des jeunes pousses et des sociétés en phase de démarrage qui sont con-

frontées à des pénuries de sources de financement en Europe centrale et orientale.

Le manque de sources de financement dans le secteur des entreprises

est encore plus criant pour les sociétés en début de phase de démarrage, du fait des risques accrus liés à l'absence de résultats antérieurs, d'une pénétration inachevée du marché et de la faiblesse de la capacité d'auto-financement. D'une manière générale, il semble que très rares soient les financements disponibles pour les entreprises à la recherche de capital d'amorçage et de démarrage, car la plupart des firmes proposant du capital-risque exigent, avant d'investir dans une société, que cette dernière puisse afficher des résultats sur plusieurs années.

Le capital-risque reste par conséquent une ressource rare dans la région. Selon les statistiques de l'EVCA (Association européenne du capital-risque), les fonds collectés en 2000 dans les pays candidats dont l'économie compte parmi les plus avancées de la région n'ont représenté que 780 millions d'EUR, soit l'équivalent de 1,6 % des fonds collectés dans les États membres de l'UE. Moins de 400 millions d'EUR ont été investis dans ces pays en 2000 contre 35 milliards d'EUR dans les États membres de l'UE.

Du point de vue de la ventilation des investissements par phase de développement, pratiquement aucun capital n'a été investi dans des entreprises en phase d'amorçage, 15 % des capitaux sont allés à des entreprises en phase de démarrage, 75 % dans des entreprises en phase d'expansion et 5 % dans des opérations de remplacement et des rachats.

De même, le marché est très limité pour ce qui concerne les équipes chargées d'opérations de capital-risque. Il est encore difficile de trouver des équipes qualifiées et expérimentées, possédant la bonne combinaison de connaissance du marché local et d'expérience internationale.

Le marché semble piloté par des fonds généralistes de grande taille ciblant essentiellement des entreprises qui :

- interviennent dans les secteurs traditionnels;
- sont en phase de développement;
- ont une taille moyenne et disposent déjà de résultats probants.

Sur la base du raisonnement exposé ci-dessus, ces opérations s'accompagnent actuellement d'un profil acceptable de risque et de rendement pour des investisseurs internationaux qui représentent toujours les principales sources de financement pour les sociétés de capital-risque dans la région d'Europe centrale et orientale. Les mécanismes de sortie recherchés par ces intervenants sont avant tout la vente à des investisseurs du secteur concerné basés dans l'UE qui, lorsque des acteurs suffisamment solides ont fait leur apparition sur le marché, souhaitent entrer sur le marché des PECO au travers d'acquisitions.

### Déjà cinq opérations du FEI:

À ce jour, le FEI a engagé 65 millions d'EUR dans cinq fonds plurinationaux de capital-risque qui couvrent l'ensemble des pays candidats à l'entrée dans l'UE visés par le mandat du FEI, à l'exception de Chypre et de Malte.

*Les investissements ci-après ont été effectués jusqu'à maintenant :*

Le **Baring Central European Fund**, dans lequel le FEI s'est engagé à participer à hauteur de 20 millions d'EUR, intervient principalement en Pologne et en Hongrie et applique une stratégie d'achat et de consolidation qui s'accorde bien avec l'état de développement des marchés du capital-risque dans ces pays. Ce fonds bénéficie de l'appui du groupe ING Baring, avec

lequel le FEI a déjà coopéré pour d'autres opérations de capital-risque dans l'UE.

Le **Raiffeisen Central European Private Equity Fund**, auquel s'est joint le FEI en s'engageant, au travers d'une levée de fonds en juillet, à hauteur de 15 millions d'EUR, et qui poursuit une stratégie d'achat et de consolidation ciblée sur les secteurs de la consommation et des services. Ce fonds est actuellement géré à partir de trois bureaux situés à Vienne, Budapest et Varsovie et sera bientôt représenté sur le marché tchèque grâce à l'ouverture d'un bureau à Prague. Ce fonds bénéficie du soutien du groupe Raiffeisen, l'un des acteurs les plus expérimentés du secteur financier en Europe centrale et orientale.

Dans les trois États baltes, à savoir l'Estonie, la Lettonie et la Lituanie, le FEI a investi, au travers à la fois du **Baltic SME Fund** et du **Baltic Investment Fund III**, un total de 10 millions d'EUR. Ce fonds, axé sur les PME, représente également le premier investissement du FEI réalisé en coopération avec le Fonds spécial de financement des PME du programme communautaire PHARE.

Le Fonds **Innova/3 L.P.** est un fonds régional qui se concentre sur l'Europe centrale et orientale ; il est géré à partir de Varsovie et le sera bientôt aussi à partir de Budapest. Le FEI y participe au travers d'un engagement de 20 millions d'EUR. Cet engagement est le premier du FEI dans le domaine des investissements dans des PME en phase de démarrage, auquel Innova consacre une partie de ses ressources.

En outre, le FEI est récemment entré dans le Fonds grec **NBG Technology Fund**, qui bénéficie de l'appui de la Banque nationale de Grèce. Ce fonds étendra également ses activités, en fonction des opportunités, à la région d'Europe centrale et orientale, essentiellement à la Bulgarie et à la Roumanie.

À court terme, le FEI visera avant tout, dans le cadre de son activité de capital-risque en Europe centrale et orientale, à maintenir une présence durable dans la région, en recherchant des possibilités d'investissement avec des équipes expérimentées qui ont fait preuve de leur savoir-faire dans la région et qui peuvent s'appuyer sur un réseau local bien développé. De ce fait, les investissements du FEI dans le secteur du capital-risque resteront, pour le moment, concentrés sur des

sociétés relativement bien développées intervenant dans les secteurs d'activité plutôt traditionnels.

Le FEI envisage néanmoins de s'orienter de plus en plus vers des investissements dans des sociétés à un stade plus précoce de développement et de concentrer davantage son activité sur les technologies. Cela lui permettra d'intensifier son rôle de passerelle entre les fonds technologiques basés dans l'UE et les équipes de gestion travaillant en Europe centrale et orientale afin de faciliter le transfert de technologies et l'entrée de sociétés d'Europe centrale et orientale sur les marchés de l'UE.

En conclusion, le FEI fournira un appui actif au secteur du capital-risque



en Europe centrale et orientale sans pour autant s'éloigner des principes de saine diversification de son portefeuille.

Si l'on en juge d'après les premiers investissements du FEI dans la région, sa contribution est accueillie positivement en raison non seulement de son rôle de catalyseur partout reconnu en sa qualité d'investisseur-clé de premier ordre, qui facilite le processus de collecte de fonds pour les différentes équipes de gestion, mais aussi de ses efforts visant à aligner les structures des fonds ainsi que les modalités et conditions de leurs opérations sur les meilleures pratiques du secteur. Ce rôle de renforcement institutionnel constitue un volet important de l'activité du FEI, tant en Europe orientale que sur le « flanc méridional » de l'Union.

**Marc Schublin, FEI**  
**+352 42 66 88 315**  
**m.schublin@eif.org**

## BEI-Information

est une publication périodique du département Information et Communication de la Banque européenne d'investissement.

Articles et informations de ce bulletin peuvent être reproduits librement; la BEI apprécierait toutefois une citation de la source et un envoi des coupures des articles.

**Banque européenne d'investissement**  
100, bd Konrad Adenauer  
L - 2950 Luxembourg

Tél. +352 4379 - 1  
Fax +352 43 77 04

[www.bei.org](http://www.bei.org)  
[info@bei.org](mailto:info@bei.org)

*Département des opérations de prêts:*  
Italie, Grèce, Chypre, Malte  
Via Sardegna, 38  
I - 00187 Rome

Tél. +39 - 06 47 19 - 1  
Fax +39 - 06 42 87 34 38

*Bureau d'Athènes*  
364, Kifissias Ave & 1, Delfon  
GR - 152 33 Halandri/Athènes

Tél. +30 (1) 682 45 17-9  
Fax +30 (1) 682 45 20

*Bureau de Berlin*  
Lennéstrasse, 17  
D - 10785 Berlin

Tél. +49 (0) 30 59 00 479 - 0  
Fax +49 (0) 30 59 00 47 99

*Bureau de Bruxelles*  
Rue de la Loi, 227  
B - 1040 Bruxelles

Tél. +32 (0) 2 235 00 70  
Fax +32 (0) 2 230 58 27

*Bureau de Lisbonne*  
Regus Business Center  
Avenida da Liberdade, 110 - 2º  
P - 1269-046 Lisbonne

Tél. +351 - 21 342 89 89 or 21 342 88 48  
Fax +351 - 21 347 04 87

*Bureau de Madrid*  
Calle José Ortega y Gasset, 29  
E - 28006 Madrid

Tél. +34 - 91 431 13 40  
Fax +34 - 91 431 13 83

**Fonds européen d'investissement**  
43, avenue J.F. Kennedy  
L - 2968 Luxembourg  
Tel. +352 42 66 88 - 1  
Fax +352 42 66 88-200

[www.eif.org](http://www.eif.org)  
[info@eif.org](mailto:info@eif.org)

**Lay-out:** EIB graphic workshop,  
Sabine Tissot

**Photos:** Photothèque BEI,  
Stone, stock directory,  
Lord Rothschild,  
Barcs Endre, Ministère  
de l'Extérieur, Tunisie,  
Sue Cunningham.

Imprimé à L, par Buck  
sur papier Arctic Silk  
homologué "Nordic Swan"



QH-AA-01-003-FR-C

# Remise du Prix BEI 2001

**Le Prix BEI 2001 a été remis aux lauréats lors d'une cérémonie qui s'est tenue le 10 septembre à Luxembourg.**

**1er prix : "Better Schools for Europe" – Erich Gundlach et Ludger Wöbmann, Kiel Institute for World Economics.**

Les séries chronologiques de données statistiques montrent que, dans un certain nombre de pays européens, la progression des dépenses d'éducation n'est pas allée de pair avec une amélioration des résultats scolaires. Gundlach et Wöbmann posent pour hypothèse que la baisse apparente de la productivité de l'éducation en Europe reflète le manque d'efficacité des institutions éducatives.

Les données transversales à l'échelle internationale semblent indiquer que, dans de nombreux pays européens, les résultats des élèves pourraient être sensiblement améliorés si l'on modifiait les institutions qui régissent les mécanismes incitatifs à l'intention des élèves, des enseignants et du personnel administratif du système éducatif. On a constaté, par exemple, que l'organisation centralisée des examens, l'autonomie de décision des établissements en matière de personnel, et la concurrence exercée par l'enseignement privé sont autant de facteurs qui stimulent la performance des élèves. Les politiques de l'éducation en Europe devraient donc chercher à mettre en place des réformes institutionnelles plutôt qu'à engager des dépenses supplémentaires.

**2ème prix : "Democracy in Transition Economies" – Jan Fidrmuc, Centre for European Integration Studies, Bonn.**

Après la chute du communisme, les pays d'Europe de l'Est et l'ex-Union soviétique ont adopté simultanément des réformes politiques et économiques, du moins dans les premiers temps. Cet essai étudie les conséquences qu'entraîne, pour la croissance économique, la mise en oeuvre simultanée d'une libéralisation économique et politique.



**Les lauréats Ludger Wöbmann et Erich Gundlach (à droite), avec M. Jacques Thisse, Président du Jury du Prix BEI, et M. Ewald Nowotny, Vice-Président de la BEI.**

Il arrive à la conclusion que, bien que la démocratie ait eu un effet marginal négatif sur la croissance pendant les phases initiales de la transition (1990-1993), elle a consolidé les progrès de la libéralisation économique, laquelle exerce à son tour un effet fortement positif sur la croissance. Une fois pris en compte cet effet indirect, l'impact global de la démocratie sur la croissance s'avère extrêmement positif.

**3ème prix : "The evolution of the UK North-South divide" – Gilles Duranton et Vassilis Monastiriotis, London School of Economics.**

Les données relatives aux revenus moyens dans les régions britanniques mettent en évidence une aggravation des inégalités entre les régions du Royaume-Uni et un élargissement de l'écart entre le nord et le sud du pays. Cet essai décompose les inégalités régionales au Royaume-Uni et applique des équations de revenus aux régions britanniques sur la période 1982-1997. Il constate un mouvement rapide de convergence des régions en ce qui concerne les déterminants des salaires individuels, à savoir l'effet fixe régional, l'écart de revenus entre les sexes, et le rendement de l'éducation et de l'expérience.

C'est l'éducation qui constitue la majeure partie de la disparité entre la divergence au niveau agrégé et la convergence au niveau désagrégé. En premier lieu, Londres a enregistré un gain parce que sa main-d'oeuvre a acquis un niveau d'éducation relativement plus élevé

sur la période étudiée. Deuxièmement, le rendement de l'éducation s'est accru dans l'ensemble du pays, ce qui a profité aux régions ayant les niveaux d'éducation les plus élevés (comme Londres). Troisièmement, le rendement de l'éducation était initialement plus faible à Londres mais il a en partie rattrapé le niveau du reste du pays.

Si le rendement de l'éducation et sa répartition entre les régions britanniques étaient restés stables sur la période, l'écart entre le nord et le sud du Royaume-Uni aurait diminué.

Le prix BEI, créé à l'occasion du 25ème anniversaire de la Banque,

**Les lauréats Vassilis Monastiriotis et Gilles Duranton**



est décerné tous les deux ans depuis 1985. Il a pour objectif d'encourager la soumission de travaux de recherche originaux qui apportent une solide contribution au débat en cours sur la politique européenne. Les essais primés ont été présentés par leurs auteurs lors de la conférence qui s'est tenue à cet effet le 11 septembre à la BEI.

Les essais primés dans le cadre du prix BEI 2001 ont été publiés dans un numéro spécial des Cahiers BEI.

**Le lauréat Jan Fidrmuc**

